

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sarah Blais

<https://www.cadre21.org/membres/c4de98d7daaba060b41de816>

Date d'obtention : 2023-07-14 13:29:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto permet de délimiter les interventions à faire par chacune des parties impliquées. Elle permet également d'assurer une cohérence et une rapidité dans les interventions à mettre en place en milieu scolaire dans un cas de sextage. La méthode d'intervention sexto est une méthode pas à pas qui permet à l'intervenant d'effectuer une intervention optimale dans un cas de sextage avec un élève, et ce sans interférer avec les interventions du corps policier. La méthode d'intervention sexto relève d'un travail acharné d'une équipe multidisciplinaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais davantage être en confiance dans mes interventions concernant les cas de sextage entre les élèves de l'école. Je vais être en mesure de récolter l'ensemble des informations nécessaires pour mon jugement clinique et pour orienter les interventions à préconiser auprès des élèves, afin d'assurer leur sécurité et leur bien-être. Avant de référer le dossier à la policière scolaire, je vais être en mesure d'effectuer davantage d'interventions (collecte de données et confiscation du cellulaire selon la situation) pour augmenter la rapidité des interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois respecter la confidentialité en limitant les discussions avec les élèves à ce qui est nécessaire. Je dois également demander aux parents des élèves de ne pas ébruiter la situation, afin de préserver la victime. Autrement, je ne dois pas consulter les photos ou les vidéos dont il est question avec les élèves, lors des interventions. Évidemment, je peux agir en rôle-conseil dans mon milieu auprès des autres adultes intervenants, afin de m'assurer que les éléments nommés ci-haut soient respectés. Enfin, les interventions en cas de sextage doivent être mises en place rapidement dans le milieu scolaire pour éviter la diffusion des photos ou des vidéos.